



Fédération Française  
de Spéléologie

# La Lettre à l'Elu

n°4 - Janvier 2018

## Editorial

Cette quatrième lettre à l'élue innove par rapport aux précédentes puisqu'elle n'est plus uniquement rédigée à partir des notes prises lors des réunions de bureau. Elle comporte également des communiqués de commissions ainsi que le bilan des journées d'étude.

Elle devient ainsi un vecteur de communication plus large des diverses structures fédérales. L'ensemble des textes est validé par le bureau.

Bien garnie, cette première lettre à l'élue de 2018 vous souhaite de la part du bureau de belles fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2018.

Avec également mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

Bernard Lips  
bernard.lips@ffspeleo.fr

### Communiqué de la Commission Médicale et de la Délégation Assurance CERTIFICAT MEDICAL, LICENCE ET ASSURANCE

En application du décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/article/Le-certificat-medical>) et par décision de notre Conseil d'Administration des 3 et 4 décembre 2016 (point n°3) (<http://ffspeleo.fr/reunion-du-conseil-d-administration-236-176.html>), vous devez désormais produire chaque année un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la spéléologie, du canyonisme et de la plongée souterraine pour obtenir votre licence fédérale.

Pour faire suite aux récents échanges sur le « certificat médical » sur différentes listes fédérales, nous vous confirmons les différents points suivants sur ce sujet.

Pour les pratiquants :

- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la spéléologie et/ou de la plongée souterraine doit être joint chaque année à votre adhésion fédérale.
- Il doit être conservé par votre club. Il sera réclamé par notre assureur en cas de déclaration d'accident.
- Ce certificat médical doit avoir une validité de moins d'un an à la date de votre prise de licence ou de renouvellement de licence.
- Toutes les autres activités assurées par notre contrat d'assurance ne font pas l'objet de ces obligations et ne sont pas concernées par la production d'un certificat médical.

Pour les non pratiquants :

- Vous n'avez pas besoin de fournir de certificat médical et vous pouvez souscrire une licence dirigeant/accompagnateur.
- Les assurances (Responsabilité Civile et Individuelle Accident) associées à la licence dirigeant/accompagnateur ne vous couvrent pas pour la pratique des 3 activités statutaires (spéléologie, canyonisme et plongée souterraine).

JP BUCH, Président de la commission médicale  
D LASSERRE, Délégué assurance  
G KANEKO, Président de la fédération

#### Références réglementaires du Code du Sport :

\* Articles L 231-2 (cadre général), L 231-2-3 (cas des disciplines à contraintes particulières) du Code du Sport

\* Articles D 231-1-1 à D 231-1-5 et Articles A 231-1 (précisions concernant l'examen médical préalable à la délivrance du certificat médical pour les disciplines à contraintes particulières: spéléologie et plongée souterraine).

\* Article R131-25 (organisation de la pratique d'une discipline sportive ou de disciplines connexes).

\*\*\*\*\*

Fédération Française de Spéléologie  
Siège : 28 rue Delandine,  
69002 LYON - Tél : 04 72 56 09 63  
Fax : 04 78 42 15 98  
E-mail : [secretariat@ffspeleo.fr](mailto:secretariat@ffspeleo.fr)

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)





Fédération Française  
de Spéléologie

## Bilan des journées d'études

Les trois écoles ont travaillé durant les Journées d'Etude sur des sujets propres à chaque activité et sur des sujets transverses ayant pour but d'harmoniser les formations proposées et les pratiques.

Des points communs semblent ressortir :

- difficultés de trouver des stagiaires,
- manque de motivation des initiateurs pour passer Moniteur,
- problèmes de communication vers les fédérés,
- problématique de visibilité des activités sur le site de la fédération. Il y a un manque d'informations facilement visibles pour permettre à des futurs fédérés de s'orienter vers des clubs proposant les activités souhaitées,
- volonté d'avancer tous dans le même sens et de proposer des cursus homogènes aux stagiaires.
- L'intégration du plan de féminité par tous est en cours

Un gros travail a été fait et certains points seront abordés lors des réunions à l'occasion de l'AG pour continuer d'avancer sur des dossiers de fonds (harmonisation des cursus...)

## Bilan des stages 2017

### Canyon

31 stages programmés en 2017 alors qu'il y en avait 41 en 2016 (4 stages programmés ont été annulés, dont 3 par le même organisateur) : 6 SFP1 ; 3 SFP2 ; 3 auto secours  
Au total 290 stagiaires formés dont 30% de stagiaires féminines.

### Plongée

22 stages au calendrier. Neuf ont dû être annulés dont la moitié faute de stagiaire et l'autre moitié par indisponibilité des organisateurs. La commission réfléchit à une formule de stage scientifique et environnement

### Spéléo

66 stages effectués en 2017 (7 ont été annulés par manque de stagiaires) dont :  
- 11 stages découvertes / 1 SFP1 / 21 SFP2 et 7 SFP1et2 / 11 scientifiques / 6 SFPC /  
- 9 stage de formations de cadres : 43 candidats initiateurs dont 7 étrangers et 12 féminines ; 7 candidats moniteurs.  
Au total 497 stagiaires dont 32% de stagiaires féminines.

## Harmonisation des cursus

Les trois écoles actent la nécessité d'un recyclage tous les 5 ans. Il reste à travailler sur l'harmonisation des critères de validité et les contenus du recyclage.

### Canyon

Proposition : Participer ou organiser 1 stage tous les 5 ans et participer à un stage de recyclage tous les 5 ans pour les cadres formateurs.

Il reste à définir le contenu de la journée de recyclage. Le but n'est pas de rester assis sur une chaise, mais de travailler, y compris en falaise ou en canyon, sur l'évolution des techniques. Il faudra favoriser un climat de détente et de confiance pour motiver tous les cadres quel que soit le niveau.

### Plongée

La validation des cadres pour une durée de cinq ans est actée. Le nombre de journées d'encadrement passe à 10 jours dont la moitié dans notre école, ce qui autorise la validation de journées d'encadrement dans les stages de l'EFS. Nous attendons que la réciprocité soit validée par l'EFC. Le recyclage du secourisme est toujours en priorité la formation interne SPS.

Dans le cas où un cadre n'arriverait pas à valider l'ensemble des conditions requises sur les cinq années, il lui est possible d'être validé en participant à un stage agréé et organisé par un instructeur ou deux moniteurs à jour de validation.





### Spéléo

Le brevet fédéral a une validité de 5 ans à compter de sa date d'obtention.

Sa validation par l'EFS est soumise à l'affiliation annuelle à la FFS et au renvoi de son compte rendu d'activités de cadre (CRAC).

Pour l'initiateur, le renouvellement de la validation s'obtient en présence d'un moniteur validé en participant :

- aux actions de formation continue de cadres mises en place par l'EFS ou
- à l'encadrement d'un stage agréé par l'EFS ou
- à l'encadrement de toutes actions ayant un agrément fédéral.

Pour valider la participation aux J.E. comme journée de recyclage, il faudra revoir la formule de ces journées afin d'intégrer une demi-journée de techniques (modalités à définir). Pour motiver les cadres à participer à ces journées d'étude, il faudrait les organiser chaque année dans une région différente.

### Prérequis de secourisme

Un prérequis en secourisme est déjà demandé pour l'initiateur canyon et l'initiateur plongée souterraine. Ce prérequis est également validé pour l'initiateur spéléo (il sera conseillé en 2018 et obligatoire en 2019).

La liste des formations sera transmise à tout stagiaire désireux de se présenter au diplôme initiateur.

Les formations acceptées sont diverses même si le PSC1 est la formation de référence. Le MAVIC sera également accepté ainsi que l'ASV proposé par le SSF. Pour le MAVIC, la formation doit être commune à toutes les écoles

La commission canyon souhaite ajouter une information sur le syndrome du baudrier (l'EFS forme les cadres pour agir en cas d'incident sur corde).

### Divers

La responsable du pôle enseignement demande que tous les stages paraissent sur le site.

Actuellement, beaucoup de stages et de week-ends de formation ne sont pas sur le calendrier des stages. Or il y a un double enjeu : visibilité de ce qui va se faire et mise en avant de ce qui s'est fait.

Ces stages sont parfois rapidement complets et le côté administratif rebute les organisateurs. Il faut donc réfléchir à simplifier les procédures pour gagner cette visibilité. Peut-être faut-il réfléchir à un simple calendrier partagé, sans agrément de stage et faire une différence entre stage agréé et formation non agréée.

Nathalie Loza, responsable du pôle enseignement

\*\*\*\*\*

## Informations issues des notes prises lors des réunions téléphonique de bureau du mois de décembre

### \* Font Estramar

A l'issue d'une concertation à Montpellier entre le bureau, le SSF national et le CDS 66 puis d'une procédure juridique, le problème des fonds engagés lors de cette opération se résout. Une entente a été trouvée.

### \* Règlement intérieur de l'EFS et de la commission scientifique

La validation de ces RI par le CA se fera par vote électronique.

### \* CREI : actions internationales

La liste des actions internationales, notée par le bureau (de 1 à 5) selon les critères votés en Conseil d'Administration de septembre 2017, sera validée par le CA par vote électronique.

Un soutien sera apporté à la CREI par le bureau pour le retour des comptes-rendus à l'issue du financement des actions de l'année 2017.

Une commission ou une structure n'ayant pas rendu ses comptes-rendus d'actions internationales en 2017, n'aura pas de financement pour des actions internationales en 2018.





Fédération Française  
de Spéléologie

# La Lettre à l'Elu

n°4 - Janvier 2018

## \* Achat de la grotte des Maquisards

Maître Didry, notaire, demande une provision sur frais de 200 € afin de procéder aux dernières demandes de pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente.

## \* Fond Pallu

Suite au vote lancé le 19 décembre et clôturé le 27 décembre à 23 heures concernant le fonds Pallu et le fonds fédéral, le conseil d'administration a voté en majorité pour la réponse 2 :

**La Fédération laisse le fonds Pallu à son propriétaire, Patrick Pallu, et récupère le fonds fédéral.**

ABSTENTION 1: 6,67 % ; Réponse 1 : 25,00 % ; Réponse 2 : 58,33 % ; 16 électeurs ; 12 exprimés

## \* Convention cadre Ministère de la Culture

La FFS sera partenaire de stages de formation pour le personnel du ministère, en signant une Convention cadre d'objectifs entre le Ministère de la Culture et la Fédération Française de Spéléologie. Cette convention sera prochainement soumise au CA pour validation par vote électronique.

## \* Appel à candidature pour participer aux groupes de travail au CNOSF

Le 6 décembre, Jean Pierre Holvoet, président d'honneur de la FFS a participé au congrès du CNOSF. Il est apparu que la moitié des associations déclarées étaient affiliées à une fédération. Par ailleurs, la moitié des fédérations qui ont répondu au questionnaire annoncent subir une baisse du nombre de licenciés. Le CNOSF en s'appuyant sur la dynamique des JO, entend atteindre le nombre de 24 millions de licenciés en 2024

Pour cela la commission de développement du CNOSF travaille autour de quatre thèmes :

- une réflexion sur les partenariats avec les collectivités territoriales,
- une réflexion sur le mode de relations avec les acteurs non associatifs,
- une réflexion sur la responsabilité sociétale des associations comme levier de développement, - et enfin une réflexion sur les licences et autres titres de participation.

Toute personne intéressée par participer à un groupe de travail au CNOSF peut se signaler.

## \* Dates des réunions grande région

Nord : Paris, 13ème (FIAP) : 13 janvier 2018

Sud ouest : Balma : 21 janvier 2018

Sud est : Avignon ; 27 janvier 2018

## \* Modification du tarif d'abonnement à Spelunca

Proposition de la commission référente : abonnement : 25 € par an (4 numéros) ; étrangers et hors métropole : 34 € par an ; vente au numéro : 8 € hors frais de port lors des événements.

## \* Atlas des données anonymisées

En réponse aux interrogations concernant la suppression de la case " refus d'apparaître dans l'atlas des données anonymisées au ministère" :

- une donnée personnelle est une donnée se rapportant à une personne physique identifiable. Or les données anonymisées ne permettent pas d'identifier une personne physique. Elles peuvent donc être transmises à l'administration, sans besoin d'une mention précisant que la personne accepte ou refuse cette transmission.

- La FFS ne transmettra aucune donnée non anonymisée pour ses licenciés, puisqu'elle n'en a pas recueilli l'autorisation.

- Voir le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/informatique-et-libertes-suis-je-concerne>

La question de la pertinence de l'atlas est indépendante de celle du traitement des données anonymisées. Le Bureau estime que l'analyse nationale est utile et pertinente.

## Gestion des questions posées sur la liste Cadelcomreg

Pour faciliter et accélérer les réponses aux questions posées sur cette liste, le bureau demande aux membres du CA de proposer des réponses rapidement (sous 24 h). Ces propositions de réponse devront être envoyées à l'adresse du secrétariat général ([secretaire-general@ffspeleo.fr](mailto:secretaire-general@ffspeleo.fr)).

Fédération Française de Spéléologie  
Siège : 28 rue Delandine,  
69002 LYON - Tél : 04 72 56 09 63  
Fax : 04 78 42 15 98  
E-mail : [secretariat@ffspeleo.fr](mailto:secretariat@ffspeleo.fr)

[www.ffspeleo.fr](http://www.ffspeleo.fr)

